



CCN 51 / FEHAP

PRIME GRAND ÂGE

PRIME AUX MEDECINS, PHARMACIENS, BIOLOGISTES et CHIRURGIENS-DENTISTES

Prime grand âge

Lors de la dernière Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI), qui s'est tenue le jeudi 15 juillet, la FEHAP nous a annoncé qu'à la suite de la signature de FORCE OUVRIÈRE et de la CFE-CGC, la CGT avait signé l'avenant n°2021-02 du 09 juin 2021, relatif à l'attribution d'une prime Grand Âge. FORCE OUVRIÈRE salue cette signature qui rend cet avenant majoritaire et donc applicable après agrément.

Si nous regrettons que cette revalorisation soit catégorielle, il n'était pas pour nous, acceptable de priver les salariés concernés par cette prime.



Les mesures s'appliqueront dès le 1er octobre 2021 et sont une transposition de celles appliquées dans la fonction publique hospitalière avec en plus l'intégration des AMP/AES, le cumul avec la prime Assistant de Soins en Gérontologie (ASG) et aussi un champ d'application à d'autres structures telles que les résidences autonomie, les accueils de jour autonomes et les SSIAD.

FORCE OUVRIÈRE se félicite car dès octobre l'ensemble des salariés concernés verront en bas de leur feuille de paye une augmentation de 118€ bruts.

Prime aux médecins, pharmaciens, biologistes et chirurgiens-dentistes

Après une négociation ardue la FEHAP nous a proposé un avenant reprenant la majeure partie des revendications de l'intersyndicale FO, CGT et CFE-CGC. Après avoir consulté le syndicat des médecins hospitaliers FO, nous serons signataires de cet avenant. Prochainement les salariés concernés verront leurs salaires augmenter.

Nous regrettons que l'enveloppe allouée par l'état ne soit pas suffisante pour combler la différence entre le secteur privé non lucratif et la fonction publique hospitalière. L'avenant prévoit que 75% des sommes affectées soient réparties de façon égalitaire et les 25% restant seront négociés pour réduire les différences entre notre secteur et le secteur public. Au début de la négociation, les employeurs souhaitaient avoir la main sur l'ensemble de l'enveloppe.

Comme pour le Ségur de la santé, ces mesures salariales sont de réelles avancées. Par-contre elles ne doivent, en aucun cas, faire taire nos revendications.

FO exige le recrutement massif en CDI de salariés dans le respect des qualifications et diplômes nationaux et particulièrement dans les EHPAD.

FO continue à exiger la revalorisation de toutes les carrières des soignants, socio-éducatifs, administratifs, logistiques sur la base d'un traitement égalitaire avec nos collègues de la Fonction Publique Hospitalière.

FO continue à revendiquer l'attribution des 183€ pour l'ensemble des oubliés du Ségur.

Nous ne lâcherons rien !!!